

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mai 2018

Compte-rendu affiché le 23 mai 2018.

Etaient présents : Mme BENAND Maryse, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. MAXIT Bernard, Mme MAXIT Carole, M. VUARAND Marcel.

Etait absent : M. BENAND Laurent

Madame BRESSOUD Yvonne a été nommée secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2018

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Choix de l'offre, marché de travaux - contrôle de commande

Une consultation a été réalisée pour le changement obligatoire du contrôle de commande de la télécabine de la Panthiaz. Le montant estimatif des travaux est de 220 000 euros HT.

4 offres ont été reçues : entreprises AERIA, JACQUARD ELECTROMECHANIQUE, SEIREL AUTOMATISMES SAS et SEMER.

L'assemblée valide l'offre de la société JACQUARD ELECTROMECHANIQUE pour un montant de 168 833,98 euros HT.

3. Choix de l'offre de prêt, grandes inspections

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres, sur la base du cahier des charges suivant :

- montant à emprunter : 640 000 euros (budget - remontées mécaniques -)
- 8 ans de durée de remboursement / taux fixe / échéances trimestrielles / amortissements constants

2 offres ont été reçues : la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc et le Crédit Agricole des Savoie Entreprises.

L'assemblée valide l'offre du Crédit Agricole des Savoie Entreprises qui représente un taux d'intérêt de 1.25 % et 500 euros de frais de dossiers.

4. Demande de subvention AFCVA - année 2018 (halte - garderie)

La convention de partenariat en cours avec l'Association Familiale Cantonale du Val d'Abondance fixe que la commune assure une subvention d'équilibre pour le fonctionnement de la halte-garderie, sur présentation du bilan et compte d'exploitation de l'année écoulée.

Pour 2018, l'AFCVA sollicite une subvention d'un montant de 129 492,75 euros pour couvrir le déficit de 3 650.45 euros de 2017 et équilibrer le budget prévisionnel 2018. Cette demande porte sur un montant supérieur à l'an passé car 2017 n'était pas une année complète dans les nouveaux locaux. De plus, la protection maternelle et infantile impose davantage de personnel qualifié.

Monsieur Le Maire précise que l'AFCVA dispose dans son bilan au 31/12/2017 d'un « report à nouveau » (réserves) d'un montant de 135 941,80 euros. A cet égard, l'association possède une certaine marge de manœuvre pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'assemblée décide d'attribuer une subvention d'un montant de 125 842.30 euros. Ce montant ne prend pas en compte le déficit d'exploitation de 2017 (3 650.45 euros).

Une réunion sera provoquée en septembre avec la caisse d'allocations familiale pour envisager un co-financement de la commune d'Abondance, dont les enfants représentent 30 % des heures de présences sur l'année 2017.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée d'une réunion entre la commission éducation et un conseiller de la fédération des familles rurales de Haute-Savoie pour étudier la création d'un accueil collectif de mineur (ACM) durant la période des congés scolaires. La prochaine étape consiste en la réalisation d'une enquête pour cerner les besoins des familles ainsi que le montage d'un budget prévisionnel.

5. Convention avec l'accueil collectif de mineur (ACM)

La commune de Châtel sollicite une participation financière pour couvrir les frais d'inscriptions des enfants de La Chapelle d'Abondance à l'ACM de Châtel sur la période des grandes vacances scolaires 2018. Le cas échéant, ces enfants bénéficieront du tarif réduit sur cette période (de 22 à 26 euros au lieu de 33 euros / jours). Le montant demandé est de 9 euros / jour / enfant.

L'assemblée valide cette proposition.

6. Remplacement du véhicule Hyundai

A la suite de l'accident du 15.02.2018 et la cession du véhicule accidenté à GAN assurance pour un montant estimatif de 12 300 euros TTC, **l'assemblée valide l'acquisition d'un nouveau véhicule (modèle choisi : I 30 CRDI 110 BUSINESS 5P) pour un montant : 22 424,00 euros TTC (carte grise incluse).**

7. Contrats de maintenance

o Borne camping-car

L'assemblée valide la proposition de la société URBAFLUX pour un contrat d'entretien d'une durée de 3 ans de la borne de service, avec lecteur de carte bancaire pour un montant de 800 euros HT / an.

Monsieur DAVID-CRUZ Gérald propose d'installer une signalétique au niveau du rond-point de l'église pour indiquer cet équipement.

o **Portes de garage, bâtiment multifonctionnel**

Monsieur le Maire présente la proposition de la société PERRACINO pour un contrat d'entretien de 3 ans des portes de garage du bâtiment multifonctionnel. Le montant est de 1 050 euros HT / an.

Madame BRESSOUD Yvonne constate que ces portes n'ont pas bien fonctionnées jusqu'à présent.

Monsieur CRUZ-MERMY Valery propose d'**élargir la consultation à l'ensemble des portes de garages communaux** (Mioleine, Chables...). **Cette proposition est validée par l'assemblée.**

8. Acquisition terrain - Crêt Magnin

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée routière, l'acquisition d'un terrain d'environ 900 mètres carrés au niveau de la parcelle B 1886, lieu-dit « Crêt Magnin » est prévue pour permettre l'aménagement d'un arrêt de bus et d'un Point d'Apport Volontaire (PAV).

Les démarches en vue d'une division parcellaire seront engagées à l'issue des travaux sur la RD 22.

9. Convention de partenariat avec la Régie de Gestion des Données (73-74)

Monsieur le Maire rappelle qu'une commande a été passée auprès de la régie de gestion des données du Pays de Savoie (RGD 73-74) pour la création d'une base de données numérique dans le domaine de l'information géographique. Une convention autour de la protection et utilisation des données (cadastrales, cartographiques, orthophoto numérique...) est proposée.

L'assemblée valide les termes de cette convention.

10. Modification des horaires de fermeture de la mairie

Le secrétariat de la mairie a réalisé des statistiques de fréquentation (accueil physique et appels téléphoniques) sur la période du 1^{er} mars au 20 avril 2018. Les résultats sont les suivants :

- le plus de fréquentation les lundis, jeudis et vendredis matin
- quasiment pas de fréquentation après 17 h 30 (une seule personne en 2 mois)

L'ensemble des membres s'accorde pour fermer au public la mairie à 17 h 30 au lieu de 18 h 00, tous les soirs sauf le jeudi qui lui reste fermé l'après-midi.

11. Projet de dissolution du Centre Communale d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été créé il y a environ 20 ans pour venir en aide aux personnes en situation de précarité sur la localité. Depuis que la compétence

des aides sociales a été transférée au département, l'activité du CCAS a été réduite à la fourniture des colis et l'organisation du repas de fin d'année pour les personnes âgées.

Au vu de la loi NOTRe qui rend facultatif la création d'un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants, **l'assemblée décide de dissoudre cette instance à compter du 1^{er} janvier 2019.** L'organisation des colis et organisation repas sera effectuée directement par le conseil municipal.

12. Embauche de personnel

Un appel à candidature a été lancé concernant le recrutement d'

- un agent technique saisonnier (au côté de Madame MORA ANDUJAR Estelle)
- un agent technique (CDD d'un an), en remplacement de Monsieur LACROIX Pierre

Dans ce cadre, la candidature de Monsieur LAMBOLEY Yohann a été retenue pour le poste d'agent polyvalent saisonnier du 04 juin au 31 octobre. Salaire net : 1 350 euros.

Monsieur le Maire propose d'augmenter en conséquent le salaire de Madame MORA ANDUJAR Estelle de 1 340 à 1 400 euros au vu de son expérience et compétences dans le domaine des aménagements paysagers.

Monsieur CREPY-BANFIN Frédérique a également candidaté pour le poste de saisonnier. Son recrutement permettrait d'étoffer l'équipe.

L'assemblée valide ces dispositions.

Monsieur CRUZ - MERMY Valery propose de faire évoluer le poste de Laurent AVOCAT - MAULAZ vers celui de responsable des services techniques.

Monsieur BOVARD Jean et DAVID - CRUZ Gérald proposent de communiquer vers les autres agents afin qu'ils se réfèrent systématiquement à Monsieur AVOCAT - MAULAZ Laurent en tant que supérieur hiérarchique.

Monsieur GRILLET - AUBERT André et CRUZ - MERMY Valery proposent de stagiairiser Anthony BERTHET dès que possible.

Monsieur le Maire informe les membres que ces démarches sont en cours. Aussi, une demande de devis a été réalisée pour permettre à Monsieur MERCIER - GALLAY Hervé et Monsieur BERTHET Anthony d'obtenir le permis poids lourd et permis super lourd.

Monsieur le Maire informe les membres de la candidature de Monsieur KOBBS Pierre Edouard dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général d'une durée de 140 heures (soit 4 semaines) en relation avec l'administration pénitentiaire. Ces travaux se dérouleront sur 140 heures (4 semaines) et seront réalisés suivant les besoins et la nécessité de la collectivité.

13. Devis, mise à jour du Document Unique

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, réalisé et mis à jour annuellement par chaque autorité territoriale, répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

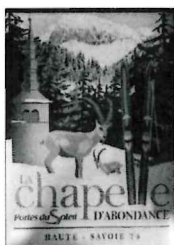
L'assemblée valide la proposition d'un montant de 1 200 euros HT du Cabinet AURFASS.

14. Visuel et format de la carte de la commune

Cette carte en format papier présente la commune et ses espaces publics. **L'assemblée valide :**

- **les propositions de visuels** (plan global et agrandissement de la partie bâtie)
- **le devis de la société I-MAPPING d'un montant de 1 220.00 euros pour une impression de 5 000 exemplaires.**

15. Tarif des affiches « La Chapelle d'Abondance »



La commune dispose d'un stock de 80 affiches (visuel carte de vœux 2017). Le coût de revient d'une affiche est de 4.20 euros.

Le conseil municipal valide la mise en vente de ces affiches pour un montant de 5 euros / affiches.

16. Fête des mères

Monsieur DAVID - CRUZ Gérald présente le devis de Marie Lydie pour le repas du samedi 23 juin 2018 prévu pour environ 60 personnes. Le montant est de 32 euros par personne sans les boissons.

L'assemblée valide ce devis. Une communication vers les habitants sera effectuée par affichage, site internet et presse.

17. Examen des demandes de Permis de Construire, Déclarations Préalables de travaux

Monsieur le Maire présente au conseil les dernières demandes adressées en mairie.

Après discussions, le conseil municipal émet un avis sur chacune de ces demandes.

18. Questions diverses

Madame BRESSOUD Yvonne présente l'état d'avancement du projet de séjour du 14 au 22 juillet à Ploeven. 28 jeunes sont prévus et 6 à 7 adultes.

L'assemblée valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 euros pour boucler le plan de financement de ce projet dont le budget global représente 9 300 euros.

Le Maire
Bernard MAXIT

La Secrétaire
Yvonne BRESSOUD

